

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 945 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux hommes de troupe du corps d'occupation.

n° 945

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 décembre 1941

Numéro JO  
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro  
31 décembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux hommes de troupe du corps d'occupation dont les noms suivent : 13 Télégraphistes coloniaux. Pidolie (Paul), caporal-chef. 2° B. T. S. n° 2. Nancel (Armand), caporal-chef; Buttafocco (Jean), caporal-chef; Mattei (Paul), caporal-chef. Chopart (René), caporal-chef; Le Golf (Pierre), caporal-chef; Lapierre (François), 2e classe. 3° B. T. S. n° 3. Ducastelle (Marceau), caporal-chef. 4° B. T. S. n° 4. Barnit (Marceau), 1re classe. 5° B. M. n° 3. Sauze (Toussaint), caporal-chef; Bernard (Julien), caporal-chef. 6° Artillerie. Cuvelier (Edouard), brigadier-chef; Bouchai\* (Pierre), 1er canonnier; Pourque (Fernand), 1er canonnier; Schott (Paul), 2e canonnier; Rihel (Charles), maître-régleur; Aurus (André), 2e canonnier; Borgiatino (Waita), 1er canonnier; Gonson (Georges), brigadier; Hennebelle (Jules), 1er canonnier; Guilbert (Louis), 1er canonnier; Cambier (Fleuris), brigadier-chef; Huguenin (Camille), 2e canonnier; Guillou (Albert), 1er canonnier; Marie-Louise (M.), 1er canonnier; Caralp (Elie), 1er canonnier; Vittori (Jean), 1er canonnier; Pallatier (Georges), 1er canonnier; Bresson (Marcel), 2e canonnier; Luciani (François), brigadier-chef.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.